

MAIRIE DE SAUVAGNON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2012

« S.O.S. LUY DE BEARN »

Etaient présents : M. Jean-Pierre PEYS, Maire

Mmes ARRIBES, BAREILLE, CAPELA, LACROIX, LAPLACE-NOBLE, MARTIN, MORIZOT, PECOT, VIAUD, LOUSTAU, PETEL

MM. YANNOVITCH, CAZENAVE, DUFOUR, LACOSTE, LATAPIE-BRIAN, PEYROULET B., PEYROULET J.M., VASSILEFF

Etaient absents excusés : M. BALLYET, M. PROVENCE

Mlle Perrine PECOT est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - SCOLAIRE :

° Le bilan des services scolaires est présenté.

Au niveau du service cantine, la commune participe à hauteur de 40% au financement.

Les élus ont décidé d'abandonner « le ticket » comme mode de paiement à compter des vacances de la Toussaint.

° L'étude et la garderie enregistrent une fréquentation stable.

L'accueil de loisirs a eu autant de succès que l'an passé. Les effectifs de la période d'été avaient été augmentés. Un questionnaire remis à toutes les familles a été étudié et un compte rendu va être distribué avant la fin de l'année scolaire.

Ces trois services seront augmentés de 1% pour l'année scolaire 2012 - 2013.

° 230 kg de bouchons ont été remis à l'association Pau Béarn Handisport afin de permettre l'achat de matériel pour les handicapés.

° Les services communaux accueilleront cet été, 12 jeunes par périodes de 15 jours et 7 jeunes au mois de juillet pour animer le centre de loisirs.

II - SOCIAL :

° Le Conseil Municipal a délibéré sur la tarification sociale des titres de transport de la Stap.

Les ayants droits : les personnes âgées de 65 ans non imposables, les bénéficiaires de la CMU et les demandeurs d'emploi non imposables s'acquitteront d'un droit accès au service de 15 €, la commune prenant en charge la différence.

° L'association SOS Luy de Béarn s'est relancée avec une nouvelle équipe et propose son traditionnel repas lors des Fêtes Municipales.

III - FORÊT :

° Une convention avec l'association «Les Tas de Nature » sera signée afin de permettre une activité de grimpe d'arbres dans la forêt.

IV - SUPERETTE :

° Le nouveau commerce de proximité « L'épicerie » a ouvert ses portes du lundi au samedi.

V - DIVERS :

- ° Achat de terrains : la commune instaure une clause de substitution à l'achat des parcelles, où les logements sociaux, près des écoles, seront implantés.
- ° Deux enquêtes publiques se déroulent durant le mois :
 - ☐ l'aménagement de la liaison routière du Hauban Nord Ouest,
 - ☐ les servitudes radio-électriques le long de la RD 716.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 02 juillet 2012 à 18 h.

Fait à SAUVAGNON, le 21 juin 2012
Le Maire,
Jean-Pierre PEYS